

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Juin 2018

bulletin n° 2-2018

SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports, images...	p.2
La convention « Errance » 2018 Etat-DGCS/CEMEA	p.3
Les rencontres nationales « Errance » 2018	p.4
Les jeunes vulnérables et le numérique	p.4
Des nouvelles du plan Pauvreté	p.5

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » en 2018.

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18
Site « jeunes en errance » : jeunes-en-errance.cemea.asso.fr
Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

ARTICLES, REVUES, LIVRES, RAPPORTS...

Ce qui tient lieu de domicile. Habiter en établissement spécialisé

Denis Ducourchelle. *Les cahiers de l'Actif* n° 500-503, Janvier-Avril 2018, p. 363-369.

Comment se passe l'appropriation du lieu de résidence, donc le passage de « être accueilli » à « habiter » ? L'auteur se décale des discours et des objectifs institutionnels d'accueil pour aborder cette question avec les outils de l'ethnologie et de l'anthropologie.

L' « art » de la fugue. Expériences des filles prises en charge par la PJJ

Elise Lemerrier. *Agora Débats/Jeunesses* n° 77, 3-2017

Une enquête portant sur 31 jeunes filles âgées de 14 à 19 ans, placées à la PJJ. Pourquoi fuguer, quand, avec quelles fréquences ? Quels récits de ces fugues ? Comment se passe le retour dans l'institution, avec le décalage entre le point de vue des filles et celui des professionnels ?

Resados. Le pari de l'accompagnement global

Sandra Mignot. *Actualités Sociales Hebdomadaires* n° 3041-3042, 12 jv 2018, p. 10-13

Un reportage sur une structure qui accueille des ados « patates chaudes ». Equipe collectivement référente, prise en charge collective, coordination avec les « avant » et les « après »... Evidemment, cela fonctionne !

Enfin, cela fonctionnait, parce que les crédits expérimentaux qui portaient l'aventure se sont taris début 2018.

Ethnographie d'une permanence d'accueil en première ligne

Luc Van Huffel. *Institutions* n° 60, oct 2017. p. 60-72

Qu'est-ce qui se dit, qu'est-ce qui s'échange dans l'informel d'un espace d'accueil inconditionnel ? Et dans les échanges plus formels ?

L'auteur tire de ses observations des propositions pour une « clinique du contact en espace urbain ».

Rough sleepers have their reasons

Julien Damon. Revue de la FEANTSA ; Sur <http://www.feantsa.org/download/rough-sleepers-have-their-reasons4809966707199466105.pdf>

En français : « Les SDF ont leurs raisons ». Damon insiste une nouvelle fois sur le fait que les SDF ont certes des besoins, mais également des idées et des principes, et que prendre cela en compte contribue à en faire de réels acteurs de leurs vies et de réels acteurs sociaux. Il interroge en particulier l'adaptation des espaces d'accueil et d'hébergement, et celle des services de psychiatrie, avant de conclure que le chantier est ouvert depuis bien longtemps et qu'il serait vraiment temps de prendre en compte ce que disent les personnes.

Alors oui, ce texte de deux pages est en anglais. Mais en mobilisant les souvenirs du lycée et en cherchant à le lire à plusieurs il est accessible et bien intéressant !

Compter les SDF, et les aiguilles dans une meule de foin

Julien Damon. *Telos*, Avril 2018. Sur <https://www.telos-eu.com/fr/societe/compter-les-sdf-et-les-aiguilles-dans-une-meule-de.html>

Combien sont-ils... les SDF, les zonards, les jeunes en errance... ? Question permanente, nécessaire pour la conduite de l'action publique. Faut-il faire des dénombrements nationaux, avec quelles méthodes ? Sont-ils fiables ? Faut-il faire des dénombrements locaux, avec quelles méthodes ? Et comment définir au préalable les catégories que l'on veut compter ? Vieille question. A partir de l'expérience du dénombrement des SDF fait à Paris il y a quelques mois, Julien Damon plaide pour des diagnostics territoriaux locaux, conduits par les acteurs locaux, au plus près des espaces d'action et des espaces de décision.

Et là c'est en français.

LA CONVENTION « JEUNES EN ERRANCE » 2018 ENTRE L'ETAT-DGCS ET LES CEMEA

Le financement de l'animation du réseau : une baisse permanente depuis 2014

Convention 2000 : 180000 francs (27440 euros)

Convention triennale 2001-2003 : 30490 euros en 2001, 35000 euros en 2002 et 2003, plus 19000 euros pour évaluation externe à la fin des 3 ans et organisation d'un colloque d'exploitation finale.

Convention triennale 2004-2006 : 35000 euros les deux premières années, 50000 euros la 3^{ème} avec évaluation externe et colloque de restitution finale.

Convention triennale 2007-2009 : 40000 euros par an, y compris le financement de l'évaluation externe finale et du colloque de synthèse.

Convention triennale 2010-2012 : 40000 euros par an, évaluation et restitution comprises.

Convention annuelle 2013 : 29000 euros

Convention triennale 2014-2016 : 29000 euros par an. Ni évaluation externe, ni restitution finale.

Convention annuelle 2017 : 25000 euros

Convention annuelle 2018 : 15000 euros

Fallait-il accepter la proposition 2018 ?

Sans échanges sur l'année 2017 ni travail préalable sur l'année 2018, un montant de 15000 euros a été annoncé-imposé.. Nous (CEMEA) avons cependant déposé une demande à 25000 euros en argumentant auprès de la DGCS, et en demandant à la DIHAL et au délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté d'intervenir. Tout ceci sans effet. Le grand risque étant de fermer définitivement la porte en refusant le montant proposé, nous avons donc finalement déposé une demande à 15000 euros.

Et en 2019 ?

15000 ? 10000 ? 1250 ? 150 ? 0 ? On peut être raisonnablement pessimiste sur l'avenir.

Quels impacts sur l'animation du réseau ?

Il va évidemment y en avoir.

- Prise en charge par les équipes des frais de déplacement et d'hébergement liés à des travaux « sur site » à leur demande
- Arrêt des accompagnements des expérimentations financées par l'Etat portées par des équipes hors réseau
- Fin des recherches et envois gratuits de documentation aux équipes
- Réduction de la taille des rencontres annuelles du réseau, limitées à 80 participants pris partiellement en charge
- Et participation financière aux rencontres fixée à 50 euros par participant pris en charge.

Réactions et commentaires sont à adresser à la Direction générale de la cohésion sociale, avenue Duquesne, Paris.

LES RENCONTRES NATIONALES ERRANCE 2018

Elles vont avoir lieu à Toulouse les 20-21-22 novembre 2018.

ATTENTION : 20-21-22, ET PAS COMME DIT IL Y A QUELQUES JOURS 21-22-23

Elles auront lieu dans les locaux du Conseil Départemental, mis gratuitement à notre disposition.

Elles seront préparées avec les services concernés du CD (ASE, RSA), le centre de formation Erasme, l'association Clémence Isaure (CAARUD et CSAPA), et les autres équipes toulousaines qui souhaiteront s'y associer.

La « prise en charge » des participants portera sur l'hébergement en hôtel (chambre 2 et 3 lits), et la participation à un déjeuner partagé,.. moyennant une participation de 50 euros par personne. Les inscriptions seront lancées début septembre sur la règle stricte pour les « hébergés » de 2 participants par équipe, portés à 3 pour pouvoir en faire profiter un ou une stagiaire.

Et... merci pour toutes vos propositions d'accueil quand l'info urgente du retrait strasbourgeois vous est parvenue ! La proposition toulousaine a avancé très vite et était pré-bouclée en 3 jours, les autres n'ont pas démerité.

LES JEUNES VULNERABLES ET LE NUMERIQUE

C'était un appel à contribution et témoignage lancé par la DGCS, relayé dans le réseau Errance, pour alimenter une journée nationale prévue le 16 mai.

En attendant les conclusions de cette journée, voici la contribution du relais Accueil Jeunes de la Mission locale de Toulouse :

Numérique = portable. Comme il n'y a plus de cabines téléphoniques dans nos villes, nécessité de passer par un portable pour appeler le 115. Mais il faut avoir pour cela :

- un téléphone portable...
- avec une batterie chargée
- donc un accès simple à de l'électricité

Numérique = internet, incontournable pour les démarches administratives. Avec de nombreuses questions :

- connexions internet payante (web café, ...)
- temps maxi disponible si connexion gratuite
- besoin d'aller souvent sur les sites administratifs pour connaître leur logique et leurs fréquents changements (voir le récent changement d'ergonomie du site Pôle Emploi)
- écart entre les compétences attendues et les compétences effectives : certains jeunes sont en grande difficulté face à internet, difficulté de mémorisation des mots de passe, ouverture de plusieurs comptes car oubli de mots de passe, sites évolutifs, logique spécifique de certains sites, nécessité d'avoir des documents numérisés soit sur une clé USB, soit sur son mail, soit sur disque dur virtuel, mais pour les jeunes en vulnérabilité les dropbox sont actuellement une fiction.

Et globalement, le numérique-internet nécessite une pratique régulière avec possession (ou accès permanent à) d'un ordi fixe ou portable et d'une connexion stable et puissante.

DES NOUVELLES DU PLAN PAUVRETE

Après la remise des contributions associatives, dont celle du réseau Jeunes en errance présentée par les CEMEA, les groupes de travail réunis par la délégation interministérielle... ont travaillé. Leurs synthèses sont sur http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/1503_doc_participants_vf.pdf.

Voici celle du groupe « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion » :

Priorités :

Sortir d'une logique de dispositifs spécifiques et ciblés pour aller vers le droit commun ; allier accompagnement et sécurisation des parcours ; agir dans une logique d'investissement social en faisant confiance aux acteurs de terrain et aux jeunes eux-mêmes.

Parmi les propositions :

- *Empêcher la sortie de jeunes sans qualification du système scolaire en allongeant la période de formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Il s'agit de permettre à tout jeune de disposer à 18 ans d'un socle de compétences scolaires ou professionnelles propres à faciliter son insertion dans l'emploi.*
- *Créer un Parcours d'Accompagnement des Jeunes vers l'Insertion sous la forme d'un droit contractualisé sans durée limitée à l'accompagnement pour tous les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études assorti d'une garantie de ressources au regard des conditions de vie.*

- *Lever les freins qui empêchent les jeunes de réussir leur insertion sociale et professionnelle. Ces freins ont trait aux questions du logement, à la mobilité et à la santé. Ils peuvent être résorbés en réduisant les délais d'attribution des aides au logement, en créant de plateformes de mobilité et en rendant plus lisible le dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire.*
- *Mettre fin aux sorties sèches de dispositif pour tous les jeunes. Les barrières d'âge propres à certains dispositifs créent des discontinuités qui fragilisent les jeunes. Cette mesure doit permettre de sécuriser les parcours de tous les jeunes, notamment les plus précaires, en s'appuyant sur une contractualisation ambitieuse entre l'Etat et les conseils départementaux.*

Et maintenant ?

Un « séminaire de travail » national va être organisé le matin du 21 juin afin de « Réussir la mise en œuvre de la stratégie Pauvreté ». L'invitation est partie à tous les contributeurs. Nul ne doute que, sous la présidence de la ministre et du délégué interministériel, cette unique matinée sera particulièrement constructive.

Le fait que depuis début juin des informations « fuient » sur le plan qui doit être présenté début juillet laisse cependant penser que les jeux sont faits. Verrons-nous apparaître la *Garantie Jeunes 2.0* suggérée dans la synthèse du groupe « Jeunes » ? A suivre.